

# Caisse Desjardins du Haut-Saint-François

**Le nouveau transit de la Caisse sera 50060.**

Si votre numéro de folio n'est pas inclus dans la liste ci-dessous, veuillez noter qu'il n'y aura pas de changement.

Si votre folio est actuellement de **34 à 13 000**, vous devrez ajouter **60 000** à votre folio actuel.

**Exemple : 34 devient 60 034**

Si votre folio est actuellement de **100 022 à 405 000**, vous devrez ajouter **60 000** à votre folio actuel.

**Exemple : 100 022 devient 160 022**

Si votre folio est actuellement de **800 020 à 800 300**, vous devrez ajouter **6 000** à votre folio actuel.

**Exemple : 800 020 devient 806 020**

**À compter du 23 mars 2019, vous aurez donc de nouveaux numéros de transit et de folio.**



## Ensemble, nous nous donnons les moyens de bien vous servir

### Siège social

46, rue de l'Hôtel-de-Ville  
East Angus (Québec) JOB 1R0  
819 832-4916

### Centre de services Bury

528, rue Principale  
Bury (Québec) JOB 1J0  
819 872-3288

### Centre de services Cookshire

15, rue Principale Est  
Cookshire (Québec) JOB 1M0  
819 875-3325 ou 1 866 389-1325

### Centre de services Dudswell-Saint-Camille

189, rue Principale Est  
Marbleton (Québec) JOB 2L0  
819 887-6824

### Centre de services La Patrie

20, rue Notre-Dame Ouest  
La Patrie (Québec) JOB 1Y0  
819 888-2936

### Centre de services Saint-Philémon de Stoke

160D, route 216  
Stoke (Québec) JOB 3G0  
819 821-1110

### Centre de services Weedon

225, 2<sup>e</sup> Avenue  
Weedon (Québec) JOB 3J0  
819 877-2155



## Aux membres de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés

DATE IMPORTANTE  
**23 mars 2019**

À la suite du regroupement des caisses Desjardins des Hauts-Boisés et du Nord du Haut-Saint-François, votre nouvelle caisse ajustera ses systèmes informatiques.

# Interruption temporaire de service pour des ajustements aux systèmes informatiques

Du samedi 23 mars 2019, à compter de 18 h 30, jusqu'au dimanche 24 mars 2019, vers 10 h.

Les détenteurs d'une Carte d'accès Desjardins (carte de guichet automatique) émise par la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés (50045) ne pourront pas utiliser les guichets automatiques, le paiement direct chez les marchands et le service AccèsD.

Pour pallier cette interruption temporaire de service, nous vous suggérons d'utiliser une carte de crédit, des chèques ou de faire un retrait d'argent dans les jours précédents.

## À retenir

Vous n'avez pas à ouvrir un nouveau compte à la nouvelle Caisse Desjardins du Haut-Saint-François (50060), puisque vous en êtes automatiquement membre. Il se pourrait que votre numéro de folio change (voir la liste des numéros de folio pour vérifier si c'est votre cas).

Il n'y aura aucun changement à votre Carte d'accès Desjardins et à vos cartes de crédit. Vous pourrez continuer à les utiliser après la fusion informatique.



## Informations générales

- ▶ Tous les **chèques** suivront leur cheminement normal et seront honorés. Lors de la prochaine commande, les changements sur vos chèques se feront automatiquement.
- ▶ Les **relevés de compte** papier et virtuels seront automatiquement mis à jour. Vous devriez en recevoir deux : un avant et un autre après la fusion informatique.
- ▶ Toutes les **opérations enregistrées à l'avance** (paiement de factures, virement entre comptes, virement entre personnes et virement *Interac*), de même que les dépôts et les retraits directs, seront reconduits automatiquement.
- ▶ Si vous avez un **livret**, modifiez vos numéros de transit et de folio sur votre **livret**, le cas échéant, et faites une mise à jour avant la date de fusion informatique, si possible. Aucune information ne sera perdue.
- ▶ **AccèsD** : à compter du 24 mars 2019, il sera possible de voir vos opérations effectuées avant la fusion informatique dans « Documents et relevés ».
- ▶ Vous ne pourrez pas avoir accès au **relevé de vos Fonds de placement Desjardins ou d'autres produits enregistrés**, tels que les valeurs mobilières, les actions de Capital régional, les parts permanentes ou autres sur le site d'AccèsD du 23 au 28 mars 2019.



## Informations spécifiques pour les entreprises

- ▶ Si vous avez besoin de nouveaux **chèques** et que vous faites affaire avec un imprimeur privé, n'utilisez pas le spécimen de chèque disponible sur AccèsD Affaires d'ici le 23 mars 2019. Contactez-nous pour obtenir les nouveaux transit, folio et chiffre vérificateur.
- ▶ Si vous êtes inscrit au **service d'imagerie des chèques par la poste**, vous recevrez un relevé de compte spécial auquel seront jointes les images de chèques pour la période du 1<sup>er</sup> au 23 mars 2019 inclusivement. Le service reprendra normalement par la suite.
  - ▶ Si vous utilisez ce **service en mode virtuel** avec AccèsD et AccèsD Affaires, vos images de chèques demeureront disponibles en format PDF, tout en permettant l'historique de 124 jours.
- ▶ **Les paiements de fournisseurs personnalisés (PFP)** postdatés devront être reprogrammés après la fusion informatique puisque vos numéros de folio et de transit changeront.
- ▶ Si vous faites des **conciliations bancaires** en téléchargeant les données dans un fichier, il serait important de les effectuer la veille de la fusion informatique, puis en fin de mois.
- ▶ Si votre entreprise utilise un logiciel de comptabilité incluant la fonction **Dépôts et retraits directs (DRD)**, il est important de mettre à jour les nouvelles informations de vos bénéficiaires ou clients de même que les vôtres.